

Parcours d'un protocole local en MSP, CPTS ou CDS

Elaboration par l'équipe - Modèle téléchargeable

www.demarches-simplifiees.fr

La structure doit être signataire d'un ACI avec l'AM



Exigences essentielles de qualité et de sécurité Art R. 4011-1 du CSP.

Suspension possible si non respect des exigences de qualité / sécurité, non respect du protocole ou EIG

Transmission

- Annuellement : indicateurs de suivi
- Sans délai: événements indésirables



Déclaration de mise en œuvre au DG ARS



Mise en œuvre (financement FIR à négocier avec l'ARS)

Incorporation au projet de santé

Transmission automatique au CNCI et à l'HAS

Possibilité à terme de déploiement sur tout le territoire national
CNCI + CNP et ordres → HAS

Via application dédiée sur le site du MSS : [Protocole local - Déclaration-modification d'équipe · demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr)

Accord des professionnels de la structure

